

**MAIRIE de MONTFORT-SUR-ARGENS**

Protocole de déconfinement COVID 19

Distribution de masques grand public.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du déconfinement progressif annoncé à partir du 11 mai prochain par le Gouvernement, la commune est en mesure de distribuer des masques gratuitement à la population montfortaise.

A ce jour, 3 masques par personnes, lavables et réutilisables, seront distribués : 1 acheté par la commune, 1 offert par la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte et 1 fabriqué par des bénévoles du village.

La distribution sera organisée **le samedi 9 mai de 9h00 à 13h00.**

Vous trouverez au verso, les 8 points de distribution. Nous vous demandons de vous rendre à celui qui correspond à votre secteur.

La distribution de ces masques se fera contre le retour de ce courrier rempli avec votre adresse et le nombre de personnes dans le foyer. Munissez vous de votre carte d'identité, d'un justificatif de domicile et de votre livret de famille, ces justificatifs pourront vous être demandés.

Vous pouvez donner ou prendre procuration si besoin à raison d'une procuration par personne.

Vous pouvez également, si vous n'êtes pas en mesure de vous déplacer ou de laisser procuration, contactez la mairie au 04.494.37.22.90 (du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00) ou par mail à [contact@montfortsurargens.fr](mailto:contact@montfortsurargens.fr) et nous organiserons une distribution à domicile.

Nous vous demandons de respecter les mesures de sécurité et de distanciation lors de ces distributions et de venir avec un contenant pour récupérer les masques.

Enfin nous vous rappelons que le port du masque ne dédouane pas des gestes barrières.

Le maire et son équipe municipale

Adresse du foyer :

Nombre de personnes du foyer :

- 6-12 ans :
- + de 12 ans et adulte :

## **Points de distribution des masques**

### **SECTEUR 1 : Monument aux Morts :**

Le Clon - Les Suys - Lotissement le Clos de Margaux - Rue du Château

### **SECTEUR 2 : Parking Cave coopérative (Accès Rue Rouguière) :**

—  
La Capelle - Rue de la Rouguière - Rte de Brignoles - Camp Fegou - Ancienne Route de Brignoles - Saint Isidore

### **SECTEUR 3 : Jardins de la Mairie :**

Rue du Vallon - Grand Rue - Rue des Moulins - Rue Ville Vieille - Place de la mairie - Pré de Clastre - Rue du Logis - Rue de la Glacière - Rue du Barri - Rue du Jujubier Rue Jas de Garrus

### **SECTEUR 4 : Tennis :**

La Grande Palud - Rue du Ferrailon - Av Roger Bonnet - Avenue des Droits de l'Homme - Rue des Ecoles - Le Pigeonnier (Terrasses, Impasse, I et II)

### **SECTEUR 5 : Chemin St Joseph (Panneau affichage) :**

Campe d'Enroch - Le Cloual de l'Eglise - Le Vallon des Chênes - Lotissement Bellevue - Chemin de St Joseph - Route de Carcès - Quartier Les Plaines

### **SECTEUR 6 : Parking Cimetière :**

Chemin de Castéou Rignaou - Chemin des Caniers - Quartier Les Lombardes - Les Canebières - Lotissement des Christaous

### **SECTEUR 7 : Les Brouadettes (Aire de retournement) :**

Quartier de Castel Lamar - Les Brouadettes - Chemin de Robernier - RD 22 Route de Cotignac - Les fontvieilles

### **SECTEUR 8 : Chemin des Lones (Point d'apport volontaire) :**

Le Bousquet - Le Cadeton - Chemin et impasse des Lones - Quartier des Muscatelles - Quartier Les Prés Neufs